

Chômage : quels sont les vrais chiffres ?

Les chiffres du chômage du mois de mars sont tombés ce mardi 26 avril : 60 000 chômeurs de catégorie A, c'est-à-dire, sans activité depuis une longue durée. Cependant, cette fameuse catégorie A ne représente pas l'ensemble des Français touchés par le chômage. En effet, il y a 5 catégories (A, B, C, D et E) qui, toutes groupées montre bien la misère dans laquelle se trouvent au moins 10% de la population du pays. The Young Report fait le point sur la cacophonie des chiffres.

En décembre 2012, François Hollande affirmait que sa politique économique permettrait d'inverser la courbe du chômage en un an. Le résultat fut plus que médiocre et le président au fil des mois à fait de la lutte du chômage, la condition sine qua none pour qu'il se représente à l'élection présidentielle en 2017. Mais, pour bien comprendre cela, The Young Report.fr a décidé de décortiquer le mode de calcul des chiffres du chômage.

Le chômage

En France, le chômage est calculé par 3 organisations : le ministère du Travail (Dares), Pôle emploi et l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE). Ces dernières classent les chômeurs en trois catégories –A, B ou C- en fonction de l'activité professionnelle de la personne inscrite.

Pour pouvoir publier chaque mois, et chaque trimestre, les chiffres du chômage, ces instituts fondent le calcul sur la définition du chômage du Bureau International du Travail (BIT). Cette agence spécialisée des Nations Unies (ONU) a fixé des critères très précis pour établir le taux du chômage. Ainsi, pour qu'une personne soit considéré « chômeur », il

faut qu'elle ait l'âge de travailler (plus de 15 ans), ne pas avoir travaillé pendant la semaine de référence de l'enquête et être disponible pendant les deux semaines suivantes. Il faut par ailleurs être dans une démarche de recherche d'emploi depuis au moins un mois.

Cependant, il faut faire attention, car les chiffres du chômage cachent parfois une réalité sociale bien plus sombre. Et pour cause, les politiques et les médias communiquent généralement que le nombre de chômeurs de Catégorie A. C'est-à-dire de longue durée sans aucune activité soit 3.551.600 de chômeurs. Cette dernière est par ailleurs la référence prise par François Hollande comme condition de son avenir politique. Hors le vrai le chômage est le chômage au sens large qui ne réside pas seulement dans la catégorie A mais aussi dans les catégories B et C.

Le chômage au sens large

Selon l'INSEE, la Dares et Pôle Emploi, le nombre d'inscrits à Pôle Emploi en juillet 2015 est de 5.412.500 personnes en France Métropolitaine (Hors DOM-TOM). Soit une différence de quasiment deux millions de personnes entre la totalité des inscrits et seulement la catégorie A. Un maquillage habile qui permet de réduire ainsi l'importance du chômage en France qui représente tout de même 11.5% de la population active.

Autre élément rarement mentionné par les médias, le « halo de chômage ». Ce terme, quelque peu barbare représentent les personnes sans emploi, non prises en comptes par les statistiques et qui souhaitent travailler. Ces personnes ne sont pas comptabilisées en raison des fameuses semaines (mentionnées ci-dessus), critères de la définition du BIT. Ainsi le nombre de personne faisant parti de ce « halo de chômage » serait de plus ou moins 1.4 million de personnes. Ainsi le chômage en France, cumulé serait donc de **6.8 millions** de personnes soit quasiment **25% de la population active** !

[Jérémy Pastor](#)

Pacte de responsabilité repoussé : mais au fait qu'est-ce que c'est ?

Lancé le 31 décembre 2013, lors des vœux de François Hollande aux Français, le pacte de responsabilité a été repoussé cette semaine à avril... 2016 ! Faute de fonds suffisants de la part de l'Etat qui doit maintenir la réduction du déficit à marche forcé. The Young Report profite de ce délai pour décrypter le Pacte de responsabilité.

Fin 2013, François Hollande perd une bataille politique. La courbe du chômage ne s'est pas inversée durablement pendant l'année. Bien au contraire. Pour faire face aux critiques, il prend les devants en annonçant la création du Pacte de responsabilité lors de ses vœux au Français. Clarifiant le processus, le chef de l'Etat mise sur une baisse importante des charges payées par les entreprises afin qu'elles puissent embaucher plus facilement et bénéficier d'une trésorerie plus importante.

Des objectifs clairs

François Hollande parie que le pacte va permettre de gagner 0.5% de croissance et créer 200.000 emplois d'ici 2017. Pour cela, 41 milliards d'euros d'aides sont distribuées à l'aide de réduction d'impôts et de cotisations sociales pour les entreprises, de simplifications administratives. Objectif, leur donner de l'air pour favoriser l'embauche. Selon Matignon, le pacte de responsabilité permet d'économiser 450 euros par SMIC tous les trois mois.

Lourdement débattu à l'Assemblée Nationale et au Sénat, le Pacte de responsabilité, jugé trop libéral, se voit ajouter un volet dit de « solidarité » afin que le pouvoir d'achat des ménages les plus modestes augmente à l'aide de 5 milliards d'euros. Par ailleurs, le gouvernement a voulu baisser les charges salariales sur SMIC en 2015 pour ces salariés gagnent 500 euros par an. Mais le Conseil Constitutionnel a fait barrage à la proposition la jugeant inégalitaire !

Je te tiens, tu me tiens par...

Mais François Hollande pour satisfaire la gauche et les frondeurs, demande des contreparties aux patrons, aux entreprises.

- Les entreprises doivent créer des emplois et embaucher en priorité des jeunes ou des seniors à l'aide de l'apprentissage, les contrats de générations...
- Les entreprises doivent favoriser la formation professionnelle, réduire la précarité des salariés
- Les entreprises doivent investir et relocaliser leurs activités en France.

Pour vérifier que ces contreparties soient bien respectées, un « observatoire des contreparties » en association du Parlement doit être mis en place.

Un pacte de responsabilité malmené

Si le pacte de responsabilité a fait coulé autant d'encre au sein même de la majorité, c'est à cause du coût total qu'il représente : 50 milliards. Alors que le gouvernement prévoyait des économies pour financer le pacte, certains élus se plaignent que c'est la réduction des dotations pour les collectivités territoriales et les augmentations d'impôts, très importantes en 2013 et 2014 qui ont financé le pacte.

Son report annoncé est donc une mauvaise nouvelle pour le patronat et Médef qui le considère comme un mince espoir de

reprise d'activité.

Quant à l'effet réel du pacte sur la courbe du chômage, rien n'est moins sûr. Et pour cause, l'objectif annoncé des 200.000 emplois créés n'est pas suffisant vu l'état de la conjoncture économique et le poids cumulé de la pression fiscale. Cette dernière serait destructrice de croissance lorsqu'elle est trop forte.

[JP](#)

[Pierre Rondeau : "Le fair-play financier est un frein pour le foot français"](#)

Le PSG a vu ce mercredi ses sanctions du fair-play financier levées par l'UEFA. Néanmoins, le club de la capitale ne pourra pas dépenser sans compter sur le marché des transferts justement à cause de certaines particularités du fair-play financier. Autre gendarme économique, la DNCG est au centre des débats avec les relégations de Troyes et Bastia. Pierre Rondeau spécialiste dans l'économie du football va nous expliquer ces deux grands thèmes.



Pierre Rondeau analyse la situation des clubs Français (©CCPierre Rondeau)

Le fair-play financier est-il un frein pour le football français ?

« Le **fair-play financier** interdit à tous clubs de dépenser d'argent plus qu'ils ne gagnent. Il ne prend en compte que la balance entre les recettes et le déficit de l'année. Le **fair-play financier** est un frein pour le football Français en ce sens où les plus grands clubs européens comme le **Real Madrid**, le **FC Barcelone**, **Manchester United** et le **Bayern Munich**, ont entre autre, par le passé dépenser des millions d'euros pour être aujourd'hui des véritables marques mondiales qui engrangent des sommes colossales. Tandis que les clubs Tricolores ne l'ont pas fait et en paient aujourd'hui les pots cassés puisqu'ils ne peuvent pas dépenser à foison comme l'ont fait des années auparavant ces grands clubs européens. »

Le fair-play financier accroît-il le fossé entre les grands et les petits clubs ?

» Evidemment le fair-play financier est fait d'une manière où tous les clubs européens sont logés à la même enseigne. Sauf que les règles notamment en ce qui concernent la fiscalité et les droits TV sont différentes d'un pays à un autre. Et pour garantir une forme d'équité il faudrait que ces particularités disparaissent. Or, en Espagne les droits TV sont privatisés et où chaque club négociait avec le diffuseur. C'est comme si le **PSG** allait directement négocier avec **Canal +** ou **Bein Sport** pour la diffusion de leurs matchs. Et avec ce système là, le

Real Madrid et le **FC Barcelone** engrangent 150 Millions d'Euros contre seulement 15/20 Millions pour les autres clubs de Liga. En Angleterre, les droits TV sont tellement élevés (2 Milliards d'Euros par an et bientôt 7 Milliards d'Euros par an) que le dernier de Premier League gagne 75 Millions d'Euros tandis que le **PSG**, champion de France, ne reçoit que 45 Millions d'Euros en droits TV. »

Les sanctions levées à l'encontre du PSG changeront-elles le mercato parisien ?

« Alors là j'ai entendu tout et n'importe quoi de la part des médias comme quoi le PSG va pouvoir acheter sans compter des joueurs comme **Di Maria**, **Paul Pogba** et **Cristiano Ronaldo** entre autres. Or jusqu'à présent comme **Manchester City**, le **PSG** était limité à 60 Millions d'Euros sur le marché des transferts. Désormais, le **PSG** pourra dépenser sur le mercato ce qu'il a engrangé sur l'année en cours donc si le **PSG** a gagné 100 Millions d'Euros cette année il ne pourra dépenser que 100/105 Millions d'Euros sur le marché des transferts. Et contrairement aux grands clubs européens, le **PSG** ne bénéficie pas de la même image que le **Real Madrid**, le **FC Barcelone**, le **Bayern Munich** ou **Manchester United** et par conséquent des mêmes recettes à réinvestir en transferts de joueurs. Donc ça va un peu modifier la donne du **PSG** mais pas fondamentalement non plus. »

La DNCG doit-elle assouplir ses règles ? Joue-t-elle un rôle dans les piètres performances Françaises en coupe d'Europe ?

« Pourquoi pas, mais le risque en cas d'assouplissement des règles de la **DNCG** serait de voir des clubs s'endetter et risquer de ne pas pouvoir payer ses joueurs. Imaginez qu'au mois de mars les joueurs à Bastia ne soient plus payés et oblige le club à renoncer à la fin du championnat cela pourrait être catastrophique pour la Ligue 1. Mais grâce à la **DNCG**, la dette Française est minime comparée à la dette Espagnole qui s'élève à 1,6 Milliard d'Euros. On ne peut pas lier la logique sportive et la logique économique dans un sens

où certains clubs réussissent sur le plan sportif mais en ayant dépenser à foison et du coup accumulent des dettes qui pourraient à terme menacer ces clubs de faillite. En revanche, je ne pense pas que la **DNCG** soit responsable des résultats piteux des clubs Français sur la scène européenne mais la fiscalité ne les aident pas. C'est plus une tendance culturelle qui explique ces résultats où la France n'est pas un pays de football comme peuvent l'être l'Angleterre, l'Allemagne , l'Espagne ou l'Italie. »

A un moins d'un an de l'Euro 2016 en France, pensez-vous que les clubs Français grâce aux nouveaux stades plus modernes et plus grands les aideront à rebondir sur la scène européenne ?

« Le principal problème de tous les clubs Français concerne le fait que ce sont les municipalités qui sont propriétaires des stades et non les clubs. Par conséquent, les revenus de billetterie se répartissent entre les clubs et les mairies tandis qu'en Europe les grands clubs sont propriétaires de leurs stades et appliquent comme bon leur semble les prix des places. Une liberté des prix qui leur permet de gagner un maximum d'argent et c'est ce modèle là que **Lyon** va instaurer dans son nouveau stade pour générer un maximum de profit. Il faudrait que tous les clubs Tricolores adoptent ce modèle pour être plus compétitifs sur la scène européenne. »

Alexandre Gozzi

Dettes souveraines, déficits : l'hypocrisie d'une

solution par la croissance !

Depuis la signature du traité de Maastricht en 1992, les pays membres de l'Union Européenne sont assujettis à une règle qui fixe des limites d'endettements des Etats. Face à cette règle, nombreux sont les dirigeants qui veulent lutter contre l'austérité par la croissance. Une stratégie qui ne réduira pas pour autant l'endettement du pays. Explications.

60% et 3%. Telles sont les deux valeurs qui définissent les relations, parfois tumultueuses, entre les Etats membres de l'Union Européenne et la Commission, instance dirigeante de l'Union. En effet depuis la signature du traité de Maastricht en 1992, les pays de l'Union Européenne doivent suivre des directives budgétaires : la dette publique ne doit pas dépasser 60% de la richesse produite par le pays (le produit intérieur brut, PIB) et le déficit public –l'écart entre les dépenses et les recettes de l'Etat doit être inférieur à 3% du PIB. La rigueur est donc de mise pour la majorité des Etats de l'UE, à l'exception de l'Allemagne, à l'origine de cette règle.

Un marchandage économique

Dette et déficit public en 2014 des principaux pays de l'Eurozone (Milliards d'euros) | Create infographics

Et pour cause, cette règle budgétaire a bien été créée à la demande des Allemands lors de l'élaboration du traité et ce, en échange de l'abandon, pour l'euro, du mark à la demande de... François Mitterrand. Lors de la réunification de l'Allemagne, le président français craint le renouveau économique allemand et de sa monnaie. François Mitterrand propose la création de la monnaie unique –l'euro- afin d'être sûr que le Mark ne volera pas la vedette au Franc. Une demande que les Allemands ont accepté en échange de la fameuse règle budgétaire. **Et la crise de la dette fût** Face à l'explosion des dettes souveraines, après la crise financière de 2008 et les nombreux

sauvetages des banques réalisés par les Etats, la règle budgétaire revient sur le devant de la scène dès 2011 pour de nombreux pays. Grèce, Italie, Portugal, Espagne, France, tous sont concernés et doivent appliquer des cures d'austérités pour assainir leurs finances. De la baisse des du nombres de fonctionnaires, au gel des retraites et des salaires en passant par la suppression de nombreuses aides sociales et investissements, tout passe à la trappe avec pour seuls objectifs 60% de dette et 3% de déficit.

Pourcentage d'endettement en fonction du PIB en 2014 | Create infographics

L'illusion de la croissance

Dans le but d'être élus, nombreux sont les dirigeants de l'opposition à miser sur la croissance pour réduire l'austérité et redresser le pays. François Hollande en 2012, François Fillon et Marine Le Pen aujourd'hui. Sauf que cette stratégie ne réduira pas pour autant l'endettement et le déficit du pays. En effet, pour que la Commission Européenne soit contente, il faut que la dette du pays soit inférieure à 60% du PIB et le déficit en-deçà de 3% du PIB. Or, en misant sur la croissance, la richesse du pays augmente et donc le pourcentage de dette et de déficit diminue sans pour autant que la somme réelle de cette dette et de ce déficit n'aient diminué. Ainsi la valeur de la dette ne baisse pas malgré la baisse du pourcentage.

Le rapport entre le PIB et la dette en 2014 | Create infographics

Et si le PIB augmente ? | Create infographics

Régler les problèmes budgétaires de notre pays par la croissance serait donc une utopie à n'en juger que par l'importance de la dette française. En 2014, celle-ci s'élevait à 2037 milliards d'euros, soit 95% du PIB.

[Jérémy Pastor](#)

Ces patrons et leurs retraites chapeau !

Alors que *Le Canard Enchaîné* a révélé que l'ex-PDG de France Télécom, Didier Lombard, touchait 346 000 euros de retraite chapeau par an, le ministre de l'Economie, Emmanuel Macron, a sonné la charge, souhaitant les supprimer. Retour sur ces retraites chapeau faramineuses.

«J'ai demandé avec (le ministre des Finances) Michel Sapin qu'une mission de l'Inspection générale des finances (IGF) soit faite pour que nous puissions trouver une vraie solution pour supprimer les retraites chapeau et les remplacer par un régime de droit commun plus lisible pour tous les Français», a ainsi déclaré à l'Assemblée Nationale le ministre de l'Economie, Emmanuel Macron. Cette annonce intervient quelques jours après les révélations du Canard Enchaîné sur la retraite-chapeau perçu par l'ancien patron de France Télécom 346 000 euros par an.

- *Lire aussi – [L'édito de la semaine : des retraites à chapoter !](#)*

Les retraites chapeau, c'est quoi ?

Les retraites-chapeau sont un système de retraite supplémentaire au régime classique. Elle se caractérise comme une rente versée à des dirigeants et cadres supérieurs par leurs anciennes entreprises. En France, un million de personnes percevraient cette rente à différentes échelles, selon la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA).

Ces retraites-chapeau polémiques

A partir de 2005, les polémiques sur des retraites-chapeau exorbitantes font la Une :

- Daniel Lombard, patron de Carrefour devait toucher 1 240 000 euros par an. Face à l'ampleur de la polémique, la chaîne de distribution s'est rétractée.
- Même cas de figure pour Jean-René Fourtou, de Vivendi avec 1 246 000 euros annuel de retraite-chapeau.
- L'année suivante, le PDG de Vinci, Antoine Zacharias devait obtenir 2,16 millions d'euros de rente.
- Philippe Varin, de PSA devait toucher 840 000 euros de retraite-chapeau avant d'y renoncer.
- Didier Lombard, ex-PDG de France Télécom, touche pas moins de 340 000 euros de retraite-chapeau, selon le *Canard Enchaîné*.
- Gérard Mestrallet, dirigeant de GDF Suez devrait quant à lui toucher 830 000 euros de retraite-chapeau à son départ de l'entreprise.

Nous voulons votre avis : [poll id= »22"]

[Jérémy Pastor](#)

Allocations chômage : pourquoi le gouvernement veut-il absolument réformer ?

Lundi dernier Manuel Valls a annoncé une éventuelle réforme des allocations chômage. Une position également adoptée par le

ministre de l'Economie, Emmanuel Macron, dans les colonnes du Journal du Dimanche poussant l'Elysée à publier un communiqué pour clore le débat. Ce dernier repousse l'échéance d'une éventuelle réforme... *The Young Report.fr* vous explique pourquoi le gouvernement prépare dès maintenant une réforme des prestations sociales accordées aux chômeurs.

[4,3 milliards d'euros de déficit en 2013 et plus de 17,8 milliards d'euros de dette.](#) Telle est la lourde ardoise qu'accuse l'Unedic, l'organisme chargé de verser les allocations chômage. Ces dernières représentant plus de 33,6 milliards chaque année, le chef du gouvernement, Manuel Valls, le ministre du Travail, François Rebsamen et le ministre de l'Economie, [Emmanuel Macron dimanche dans le JDD](#) martèle qu'il faut réformer à tout prix le système des allocations chômage. Et pour cause, face à la pression de la Commission européenne d'améliorer désespérément les comptes de du pays, remettre à flot l'assurance chômage serait une piste très envisagée par l'exécutif. Si ce dernier affirme que cette réforme n'aura pas lieu dans « l'immédiat », elle n'est pas pour autant définitivement écartée.

• Lire aussi : [EMPLOI : LA GAUCHE PAS SI FLEXIBLE QU'ELLE EN A L'AIR](#)

Comment ?

Le système d'allocation prévoit l'indemnisation des travailleurs suite à un licenciement ou à une rupture conventionnelle. Ainsi pour un jour travaillé, le chômeur bénéficie d'une journée d'allocation. Cette indemnisation peut s'étendre sur deux ans –et trois pour les plus de 50 ans. Ainsi si un travailleur est remercié, il peut percevoir pendant deux ans 75% du salaire qu'il aura reçu durant les deux années précédentes si ce dernier est inférieur à 2042 euros brut par mois. Autrement l'allocation ne sera que de 57% pour les salaires supérieurs à ce seuil. Les allocations

chômage ne peuvent par ailleurs pas excéder le seuil maximum de 6624 euros brut par mois.

Ainsi les allocations chômage sont constantes pendant au moins deux ans selon les cas de figure. C'est précisément ce que veut changer Manuel Valls et Manuel Valls en accolant un aspect dégressif aux allocations chômage. Objectifs : faire des économies, inciter les chômeurs à reprendre une activité donc réduire le chômage. Tandis que le Medef serait pour un système plus dégressif qui débiterait à 57% du salaire et diminuerait au fil des mois, certains économistes préfèrent une solution plus consensuelle. [A l'instar du patronat, l'économiste Bertrand Martinot envisagerait également une décote des allocations chômage en fonction de la conjoncture économique.](#) Ainsi, lorsque tous les indicateurs sont aux verts, une dévaluation importante des allocations chômage serait appliquée a contrario en cas de crise ou de récession.

Le verre à moitié vide ou à moitié plein ?

Cependant une réforme de l'Unedic et des allocations chômage ne règlera pas la cause de l'endettement de l'organisme : le chômage. En effet, les services proposés par Pôle Emploi sont trop insuffisant pour espérer trouver des solutions adaptées aux besoins des demandeurs d'emplois. Les limites ont même été récemment mise à jour après le dépôt d'une plainte pour « harcèlement » de la part d'une agence Pôle Emploi de Roubaix à l'encontre d'un chômeur. Ce dernier se présentait tout les jours afin de voir les différentes offres d'emplois sur le serveur de l'agence...

La refonte des allocations chômage devra ainsi être accompagnée par une amélioration des services de Pôle Emploi, un assouplissement du code du travail ou encore des exonérations de charges tangibles et claires auprès des patrons qui leurs permettront d'embaucher.

Voici le récapitulatif des allocations chômage fourni par

l'Unedic :

[Jérémy Pastor](#)

SNCM : le bras de fer corse !

Les négociations démarrent enfin à la SNCM. Lundi et après deux semaines d'une grève qui a créé de fortes tensions en Corse, Gilles Bélier, médiateur de l'Etat, a pour mission de rapproché les deux partis totalement opposés lors d'une réunion lundi après midi à la préfecture de Marseille. TheYoungReport.fr décrypte pour vous cette situation.

Ce bras de fer entre syndicats et actionnaires (Transdev actionnaire à 66% et l'Etat possédant 25%) n'est pas prêt d'être résolu. Ce week-end, chacun des partis a affirmé sa position. Les deux actionnaires veulent en découdre devant la justice par le biais du tribunal de commerce tandis que les travailleurs, quant à eux, ne veulent pas en entendre parler.

Selon les actionnaires une décision juridique permettrait à la SNCM d'apurer les comptes de la compagnie déficitaire, de lever l'hypothèque des lourdes condamnations européennes qui plombent l'entreprise depuis 18 mois.

L'entreprise, qui a toujours réalisé le lien Corse-continent, a en effet été condamnée à deux reprises par les instances bruxelloises au remboursement d'aides publiques perçues, jugées anormales : 220 millions d'euros lors de la privatisation, en 2006, et 220 autres millions pour la délégation de service public (DSP), entre 2007 et 2013. Des sommes, pour lesquelles les juridictions de Bruxelles, demandent un remboursement de la part de la SNCM. Les

organisations syndicales quant à elles interprètent ce passage au tribunal comme une « disparition et un démantèlement », et affirment que les menaces bruxelloises ne sont ni réelles, ni imminentes. C'est dans une lettre envoyée au premier ministre Manuel Valls qu'elles déclarent « qu'il faudra au moins 4 ou 5 ans pour considérer un éventuel remboursement dont les montants devraient être largement minorés et ne porter que sur le contentieux de la privatisation ».

Ils demandent ainsi d' « exclure tout scénario de discontinuité » (c'est-à-dire de procédure judiciaire, ndlr), et, afin de trouver de nouveaux actionnaires. La grève des syndicats a été reconduite pour 24h lundi, dans l'attente de la négociation avec les actionnaires.

Une situation qui agace

Pendant ce temps-là, sur le port de Marseille et en Corse, la situation continuait à être tendue. La plupart des bateaux de croisière, qui assurent un apport financier à la ville de Marseille et à l'île de beauté, continuent à se dérouter vers d'autres ports méditerranéens afin d'éviter de rester bloqué à un port.

En Corse, plusieurs centaines de représentants du monde économique se sont rassemblés lieu lundi matin devant la préfecture de Bastia, après avoir été évacué de la même préfecture vendredi. Les organisations socio-professionnelles de Corse (syndicats patronaux, CCI, transporteurs, agriculteurs) s'estiment « pénalisées par le mouvement de grève ». Elles dénoncent les blocages des différents bateaux assurant le lien Corse-continent tel que le Kalliste bloqué par des marins à Marseille et estiment que, si le flux de passagers peut à peu près être absorbé par les compagnies concurrentes, il n'en est pas de même pour le fret. Le passage des remorques par Toulon crée non seulement un surcoût en carburant, mais aussi en « heures supplémentaires pour les chauffeurs », dénonce le patron du syndicat de Transporteurs

PIB : un nouveau calcul, une meilleure croissance ?

L'Insee a changé ses critères de prise en compte de la richesse du pays. L'immatériel ne compte plus désormais qu'en tant qu'investissements. On vous explique tout et notamment les changements sur l'économie. On fera cas également de la Grande Bretagne.

L'Insee a jugé nécessaire de modifier ses critères du **PIB**. Des changements plutôt bénéfiques pour l'économie des nations. Le nouveau PIB est plus proche de l'économie actuelle. L'apparition de l'immatériel change beaucoup de choses.

Comment est calculé le nouveau PIB?

Le produit intérieur brut (PIB) va maintenant prendre en compte la consommation intermédiaire. C'est à dire toutes les dépenses engagées pour la fabrication d'un produit. Par exemple, les dépenses en **Recherches et Développement**, les équipements militaires et les achats de base sont comptabilisés en FBCF (formation brut de capital fixe) synonyme d'investissements. Avant, ils étaient considérés comme simple consommation intermédiaire. Un changement qui relève le **PIB**. Des changements bénéfiques pour l'économie en générale étant donné les dépenses de plus en plus importantes en Recherches et Développement.

L'immatériel enfin pris en compte

Le **PIB** auparavant ne calculait que les produits matériels, c'est à dire ceux qui génèrent des flux d'argent. Dorénavant, l'immatériel est pris en compte et c'est un plus : » le cadre comptable doit en effet s'adapter pour refléter au mieux les mutations de l'économie. Traiter en investissement les dépenses de **R&D** permet par exemple de mieux rendre compte du poids de plus en plus important des actifs tirés de la propriété intellectuelle dans l'économie d'aujourd'hui » précise l'Institut.

Le cas Britannique

En **Grande Bretagne**, les changements de critères du **PIB** nous informe du poids de la **prostitution** et de la **drogue** dans l'économie Britannique. On y apprend que les deux secteurs pèsent 1% du **PIB** britannique soit 12,3 milliards d'euros. On sait, que la **Grande Bretagne** comptait 58 000 prostituées en 2004, mais ce nombre serait en constante augmentation. Une augmentation dûe en partie à une demande forte des hommes de plus de 16 ans.

Des nouveaux critères donc et une économie plus réjouissante pour les membres de l'Union Européenne. L'économie parallèle en tout cas ne désempli pas comme nous le montre l'exemple britannique.

Alexandre Gozzi